

GROUPEMEN II
Société par actions simplifiée
au capital de 47 053 370 euros
Siège social : 36 Avenue Eole, 66100 PERPIGNAN
904 873 270 RCS PERPIGNAN

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : GROUPEMEN II
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 904 873 270 RCS PERPIGNAN

Représentée par :

Représentée par la société L'OXYGENE, Présidente
Elle-même représenté par son Gérant, M Olivier LOPEZ,
(X) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

- (X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve
- () Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves
- () Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes
- () Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes
- () Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

M Olivier LOPEZ



1. BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 06

 ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		GROUPEMEN II - SIREN : 904873270					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N clos le 31/12/2024			
		Brut		Amortissements, provisions			
				Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS		
		Autres immos corporelles	AT	316 052	AU	35 150	280 902
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	70 374 973	CV	70 374 973	
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH		BI		
Total (II)		BJ	70 691 025	BK	35 150	70 655 875	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	6 716 861	BY	6 716 861	
		Autres créances (3)	BZ	21 710 900	CA	21 710 900	
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	185 428	CG	185 428		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	129 333	CI	129 333		
	Total (III)	CJ	28 742 523	CK	28 742 523		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW	899 378		899 378		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)		CO	100 332 926	1A	35 150	100 297 776	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise GROUPEMEN II - SIREN : 904873270				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		44 053 370)	DA 44 053 370	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB 352 161
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK)	DC	
	Réserve légale (3)				DD
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ)	DG	
	Report à nouveau				DH -549 747
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI -915 839
	Subventions d'investissement				DJ
	Provisions réglementées				DK 90 611
	TOTAL (I)				DL 43 030 557
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 50 205 004	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI)	DV 607 770	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 3 424 704	
	Dettes fiscales et sociales			DY 1 472 402	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA 1 557 339	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC 57 267 219	
Ecart de conversion passif			TOTAL (V) ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE 100 297 776		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG 15 913 291	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

Annexes



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2023** à **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **100 297 775,79 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-915 838,51 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

En date du 15/01/2025, GROUPEMEN II a procédé à une augmentation de capital de 3 M€.

Autres informations significatives

Depuis le 01/01/2024, GROUPEMEN II est devenue la société mère du groupe intégré fiscalement dont GROUPEMEN était la société mère auparavant.

GROUPEMEN II est également la société consolidante.

En date du 01/03/2024, GROUPEMEN a procédé à acquisition de la société PAGET.

En date du 31/12/2024, GROUPEMEN a procédé à l'acquisition de la société STYLE RENOV.

Ces opérations ont été financées via GROUPEMEN II et sa ligne de crédit confirmée auprès du pool bancaire.

Ces sociétés entreront dans le périmètre de consolidation GROUPEMEN II.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles		326 402	10 350	316 052
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 374 973			70 374 973

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres		35 150		35 150
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	6 716 861	6 716 861		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 543 401	1 543 401		
TVA	825 590	825 590		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	19 334 790	19 334 790		
Débiteurs divers	7 119	7 119		
Charges constatées d'avance	129 333	129 333		
TOTAL	28 557 094	28 557 094		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	129 333	
TOTAL	129 333	

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	44 053 370				44 053 370
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	352 161				352 161
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-1 679			-548 068	-549 747
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-548 068		915 839	548 068	-915 839
TOTAL	43 855 784		915 839		42 939 946

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	50 205 004	8 135 795	25 660 708	16 408 500
Emprunts et dettes financières divers	607 770	607 770		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 424 704	3 424 704		
Personnel et comptes rattachés	97 098	97 098		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	188 605	188 605		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	1 164 352	1 164 352		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	22 347	22 347		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés	1 557 339	1 557 339		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	57 267 219	15 198 011	25 660 708	16 408 500
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 995 690			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 688 102			
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	5 730 647	
TOTAL	5 730 647	

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	607 770	
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 573 418	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	96 181	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	40 665	
TOTAL	3 318 035	

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	10	5	15
Non-cadres	5	3	8
Employés			

GROUPEMEN II
Société par actions simplifiée
au capital de 47 053 370 euros
Siège social : 36 Avenue Eole, 66100 PERPIGNAN
904 873 270 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à - 915 839 euros de la manière suivante :

Origine

Perte de l'exercice : -915 839 euros
Report à nouveau antérieur : -549 747 euros

Affectation

Au compte « report à nouveau » -915 839 euros
S'élevant ainsi à -1 465 585,63 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la société L'OXYGENE
Olivier LOPEZ

